



Paris, le 1^{er} février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La mortalité routière connaît une légère baisse en 2017. Le nombre d'accidents et de blessés reste en hausse.

En 2017, selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), **3 693 personnes ont perdu la vie sur les routes de métropole et des Outre-mer, soit 45 de moins qu'en 2016 (-1,2%)**. Comme chaque année, les résultats définitifs ne seront cependant connus qu'au printemps.

Stabilité de la mortalité routière sur le territoire métropolitain

En métropole, 3 456 personnes sont décédées en 2017, soit 21 de moins qu'en 2016 (-0,6%). En revanche, les **accidents corporels**, les **personnes blessées** et les **hospitalisations** à la suite d'un accident de la route, sont **en hausse** :

- le nombre d'accidents corporels est de 58 894 contre 57 522 en 2016, soit 1 372 accidents de plus (+2,4%) ;
- 74 066 personnes ont été blessées en 2017, soit 1 421 de plus qu'en 2016 (+2%) ;
- 27 674 personnes ont été hospitalisées plus de 24 heures contre 27 187 en 2016, soit 487 de plus (+1,8%).

Par catégorie d'usagers, la mortalité routière est en **hausse pour les motocyclistes**, avec 669 décès (+ 56 tués ; + 9%), **pour les cyclistes**, avec 172 décès (+10 tués ; + 6%) et, enfin, **pour les automobilistes**, avec 1 770 décès (+ 10 tués ; + 1 %). Toutefois, la **mortalité routière des piétons diminue** (488 décès ; - 71 tués ; - 13 %).

L'analyse des accidents mortels en 2017 montre que la **vitesse excessive ou inadaptée** reste la cause principale, suivie de la **surconsommation d'alcool**, qui connaît une légère hausse. Le **non-respect des règles de priorité**, en légère baisse, constitue le troisième facteur d'accident, surreprésenté en agglomération.

Baisse de la mortalité dans les Outre-mer, en dépit d'une hausse des accidents corporels et du nombre des blessés

Selon l'ONISR, 237 personnes sont décédées sur les routes en 2017, soit 24 de moins qu'en 2016 (- 9%). En revanche, les **accidents corporels sont en augmentation de +11,6%** (2 676 accidents, + 279), **ainsi que le nombre de personnes blessées** (3 410 blessés, +7,4 %, + 236 victimes) et le nombre d'hospitalisations est en légère baisse (1 578 hospitalisations ; - 52 ; - 3,2%).

Outre-mer, la mortalité des automobilistes reste la catégorie la plus élevée et connaît une hausse en 2017 (98 décès, + 3,2 %, + 3 tués) ; celle des **usagers des deux-roues motorisés** (74 décès, - 14,9 %, - 13 tués), des **piétons** (46 décès, - 8 %, - 4 tués) et des **cyclistes** (11 décès, - 26,7 %, - 4 tués) est en légère baisse.

Les facteurs « **vitesse** » et « **alcool** » sont les premières causes des accidents mortels et deux caractéristiques sont mises en exergue :

- Pour les usagers de deux-roues motorisé, la moitié des personnes décédées ne portait pas le **casque** ;
- En ce qui concerne les automobilistes, la majorité des victimes décédées ne portait pas la **ceinture de sécurité**.

* *

Les **18 mesures adoptées lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier**, présidé par le Premier ministre, répondent aux enjeux soulevés par ce bilan.

Ainsi, en ce qui concerne **la vitesse, en cause dans 1 accident mortel sur 3**, son abaissement **de 90 à 80 km/h** sur les routes à double sens sans séparateur central vise à mieux protéger les usagers du réseau secondaire, qui concentre plus de la moitié des tués.

S'agissant de la **lutte contre l'abus d'alcool au volant**, plusieurs mesures fortes ont été adoptées :

- **l'obligation de pose d'un éthylotest antidémarrage (EAD)** avec suivi médico-psychologique, en cas de récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique, ainsi que la possibilité donnée à un conducteur contrôlé à un taux d'alcool supérieur à 0,8 g/l, dont le permis a été suspendu par décision préfectorale, de conduire pendant le temps de la suspension un véhicule équipé à ses frais d'un EAD ;
- l'incitation à l'autoévaluation, à travers l'engagement de l'État dans la multiplication des **partenariats avec les responsables de débits de boissons alcoolisées** pour mettre des éthylotests à disposition de leur clientèle et généraliser leur vente à proximité des rayons de boissons alcoolisées dans tous les établissements de boissons à emporter ;
- la possibilité donnée aux **forces de l'ordre de se rendre indétectables sur les applications communautaires embarquées pendant les contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants**.

Par ailleurs, la **rétenion du permis de conduire pour un usager qui tient son téléphone en conduisant et commet une autre infraction** vise à lutter contre l'inattention au volant, facteur en cause dans un accident corporel sur 10.

S'agissant des deux-roues motorisé, la **modernisation des modalités d'examen du permis de conduire pour les catégories A1 et A2**, ainsi que du contenu de la formation de 7 heures pour la conduite des motocyclettes, apporte une réponse à la forte hausse de la mortalité des jeunes motocyclistes relevée l'an passé.

Enfin, **l'accompagnement de la pratique du vélo**, dès l'école, et l'augmentation de la sensibilisation des adultes est en cohérence avec l'augmentation constante de la mortalité cycliste depuis 2010.

Contacts presse Sécurité routière

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

